SAINT-MARTIN
Boulogne
AU CŒUR DE LA VIE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MAIRIE DE SAINT-MARTIN-BOULOGNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 27 septembre à 19 heures 00, le Conseil Municipal s'est réuni à la Salle de restauration de l'espace culturel Georges Brassens (arrêté municipal du 12 mai 2021), sous la Présidence de **Monsieur Raphaël JULES**, en suite de la convocation en date du 14 septembre 2023, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33
Nombre de conseillers municipaux présents : 27
Nombre de conseiller municipaux votants : 33

Etaient présents : Tous les conseillers municipaux en exercice à l'exception de :

- Patrick DELPORTE pouvoir à Raphaël JULES
- René WIART pouvoir à Guillaume PRUVOST
- Philippe BOGGIO pouvoir à Wilfrid ANFRY
- Guillaume SAVEANT pouvoir à Maxence DECAIX
- Irénée MIELLOT pouvoir à Jean-Claude CONDETTE
- Christian DELACOUR pouvoir à Pascale LEBON

DÉLIBÉRATION N° 2023-4-9 : Désignation d'un représentant de la commune à l'Assemblée Générale et à l'Assemblée Spéciale de la Société d'Economie Mixte (SEM) Prestations Funéraires Intercommunales du Boulonnais

Par délibération 2014-7-1 du 11 décembre 2014, à l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé, notamment, de souscrire à l'augmentation en capital social de la SEM PFI du Boulonnais afin de bénéficier à la population d'un service funèbre de qualité.

Par délibération 2016-5-11 du 14 décembre 2016, Madame Sylvie BERNARDINI a été désignée comme représentante de la commune au sein de la SEM PFI.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et particulièrement ses articles L.1521-1 et suivants et L.1524-5 ;

Considérant :

- La tenue des élections municipales du 28 juin 2020 ;
- Aujourd'hui Madame BERNARDINI représente la CAB au sein du Conseil d'Administration de la SEM PFI du Boulonnais.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de désigner Monsieur Guillaume PRUVOST, 1er Adjoint, pour siéger à l'Assemblée Générale ainsi que l'Assemblée spéciale de la SEM PFI du Boulonnais, lequel pourra, le cas échéant, se faire substituer par Monsieur Matthias PASCHAL, Adjoint.

Envoyé en préfecture le 29/09/2023
Reçu en préfecture le 29/09/2023
Publié le
ID : 062-216207589-20230927-2023_4_9-DE

.../...

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

APPROUVE la désignation de Monsieur Guillaume PRUVOST, 1er Adjoint, pour siéger à l'Assemblée Générale ainsi que l'Assemblée spéciale de la SEM PFI du Boulonnais.

Nombre de votants : 33 **Pour : 27** **Abstention : 6**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Saint-Martin-Boulogne, le 27 septembre 2023

Le secrétaire de séance,
Guillaume PRUVOST

MAIRIE de SAINT-MARTIN-BOULOGNE (P-de-C)

Le Maire
Raphaël JULES

Envoyé en préfecture le 29/09/2023
Reçu en préfecture le 29/09/2023
Publié le
ID : 062-216207589-20230927-2023_4_9-DE

Affiché le : 03 octobre 2023

Voies et délais de recours
La présente décision peut être contestée devant le Tribunal Administratif de Lille dans les deux mois à compter de la publication de l'acte, soit par courrier postal ou par le biais de l'application informatique Télérecours : http://www.telerecours.fr